

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance ordinaire en date du 12 septembre 2022, à 19h30 au centre communautaire situé au 5350, 7^e Rang à Saint-Lucien.

1. MOT DE BIENVENUE
 2. CORRESPONDANCES
 - 2.1 LISTE DES PERMIS
 3. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
 4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022
 - 5.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2022
 6. FINANCES
 - 6.1 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER
 7. ADMINISTRATION
 - 7.1 RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DRUMMOND (ccid)
 - 7.2 DEMANDE D'ANNULATION D'UNE FACTURE DE VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE
 - 7.3 PAIEMENT PARTIEL D'UNE VIDANGE DE FOSSE
 - 7.4 MODIFICATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)
 - 7.5 AUTORISATION DE REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DU GROUPE FORESTIER ARTHABASKA-DRUMMOND
 - 7.6 ANNULATION DES FRAIS D'INTÉRÊTS ET DE PÉNALITÉS ENCOURUS
 8. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE
 - 8.1 ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE
 9. TRANSPORT ET VOIRIE
 - 9.1 DEMANDE DE PROLONGATION DES DÉLAIS DE RÉALISATION DE TRAVAUX AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION
 10. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 10.1 ADOPTION DU PLAN D'ACTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
 11. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
- SANS SUJET
12. URBANISME
 - 12.1 ADOPTION DU PROJET DE Règlement numéro 2022-163 Amendant le règlement no. 2020-131 intitulé règlement de zonage visant à autoriser la sous-classe d'usage « RS 5 – Fermette » dans certaines zones et modifier la superficie minimale du terrain pouvant accueillir une fermette.
 13. SUBVENTION
- SANS SUJET
14. VARIA
 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE